

Très Important ! Avant d'acheter vos timbres fiscaux, vous devez vérifier la date de validité de votre passeport page 2 à côté de la photo + dernière page : voir mention « droit acquitté jusqu'en ... »

ATTENTION ! La présence de l'intéressé(e) est indispensable lors de la demande et lors du retrait du passeport . Le mineur doit être accompagné de son représentant légal, muni d'une pièce d'identité (père, mère, tuteur légal)

DESORMAIS LES DEMANDES DE PASSEPORT SERONT RECUES SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

PIÈCES A FOURNIR :	
Livret de famille + photocopie	
Carte d'identité (même périmée) original + photocopie	
Passeport périmé (S'il y a lieu) original + photocopie	
Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (Pas nécessaire si vous êtes titulaire d'un passeport ou d'une carte d'identité en cours de validité ou périmé depuis – de 2 ans) Copie acte de décès du conjoint (Pour les femmes veuves)	
La fourniture des photos est facultative (la mairie de Montivilliers dispose de 2 stations de traitement avec dispositif photos) : 2 Photographies d'identité identiques, de face tête nue, format 35 X 45 mn non découpées conformes à la norme ISO/IEC 19794-5 : 2005. La prise de vue doit dater de moins de 3 mois et être parfaitement ressemblante au jour du dépôt de la demande. (Ne pas inscrire le nom derrière)	
JUSTIFICATIF DE DOMICILE récent : facture originale + photocopie- quittance de loyer, de gaz, d'électricité ou de téléphone.	
En cas de perte ou vol : fournir originale + une copie d'une déclaration de perte ou vol souscrite auprès du service de la Police Municipale (Cour Saint-Philibert)	
POUR UNE PERSONNE MAJEURE : DURÉE DE VALIDITÉ DU PASSEPORT : 10 ANS	
Timbre fiscal de 86 € pour les majeurs (si vous apportez vos photos), Sinon : Timbre fiscal de 89 €	
POUR UN ENFANT MINEUR : DURÉE DE VALIDITÉ : 5 ANS	
Timbre fiscal de 17 € pour les moins de 15 ans (si vous apportez les photos), sinon 20 € (pour les enfants de – de 6 ans, vous devez fournir des photos, donc 17 €) Timbre fiscal de 42 € pour les mineurs de 15 ans et plus (si vous apportez les photos) sinon 45 €	
AUTORISATION PARENTALE	
Si parents mariés : Présence d'un parent muni de sa carte d'identité (originale + photocopie)	
Si parents divorcés : Présence d'un parent ayant l'autorité parentale muni d'une pièce d'identité et du jugement de divorce (originaux + photocopie). De plus, si résidence alternée de l'enfant fournir justificatifs de domicile et cartes d'identité des 2 parents.	
Si parents non mariés : 1) cas d'un enfant né avant le 08 janvier 1993 Présence obligatoire de la mère de l'enfant 2) cas d'un enfant né après le 08 janvier 1993 Présence obligatoire du parent titulaire de l'autorité parentale	
Jugement de tutelle (original + photocopie)	

PASSEPORT MODIFIE A TITRE GRATUIT UNIQUEMENT EN CAS DE

Changement de nom
Changement d'adresse

ATTENTION :

Le passeport sera renouvelé gratuitement jusqu'à concurrence de la durée de validité fiscale restant à couvrir
MARCHE A SUIVRE

- Un agent de l'Etat Civil établit votre dossier en votre présence, l'envoi à la Sous-Préfecture du Havre et vous remet un récépissé à présenter lors de la remise de votre passeport. **Pour les mineurs, le récépissé est toujours signé par le représentant légal, lors de la demande, il en est de même pour l'attestation à retourner en S/Préfecture, lors de la remise du passeport.**
- Après vérification, la Sous-Préfecture transmet votre demande de passeport au Centre National de fabrication. Votre passeport est ensuite retourné en Mairie. (Le délai est variable et dépend du temps de fabrication).
- Un agent municipal vous contacte afin de vous informer de la réception de votre passeport en Mairie. Dès lors, **vous pourrez le retirer personnellement** auprès de l'accueil central de la Mairie.

Horaires d'ouverture du Service Etat Civil :

Du lundi au vendredi de 08 heures 15 à 17 heures
Le samedi matin du 08 heures 45 à 11 heures 45.